

dant, aurait pu prendre sur lui de faire exécuter les jugements du conseil de guerre, en faisant fusiller les coupables, faute d'exécuteur. C'est d'ailleurs un excellent sujet, actif, vigilant, et qui aime le service. Nous sommes, etc. BEAUHARNAIS et HOCQUART."<sup>1</sup>

La dernière partie de cette dépêche laisse entendre qu'on avait blâmé à la cour le commandant de Montréal de n'avoir pas fait exécuter immédiatement le jugement du conseil de guerre, sous prétexte qu'il n'y avait pas d'exécuteur des hautes œuvres, et qu'il fallait en faire venir un de Québec. Qui sait si le brave M. de La Corne, qui connaissait bien le sentiment de la population et le savait tout favorable aux prisonniers, ne fut pas bien aise, en cette occasion, de s'en tenir à la lettre du jugement, qui les avait condamnés à être pendus, et non à être fusillés, et plus tard, quand il apprit leur évasion, d'avoir contribué, quoique très indirectement, à leur sauver la vie ?

\* \* \*

M<sup>sr</sup> Dosquet, qui n'était encore que coadjuteur de l'évêque de Québec,<sup>2</sup> et administrait le diocèse à sa place, écrivit, lui aussi, à la cour. Sa lettre porte la même date que celle de MM. de Beauharnais et Hocquart.

aveux qu'ils ont faits l'année précédente sur ce conseil de guerre : "une ignorance parfaite de la procédure prescrite par les ordonnances ; quantité d'omissions essentielles dans les informations, une variation affectée de la part des témoins. ...."

<sup>1</sup> Archives de la Marine, Canada, Correspondance générale, vol. 54, Lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre, Québec, 23 oct. 1731.

<sup>2</sup> L'évêque en titre de Québec était Louis-François Duplessis de Mornay, de l'ordre des capucins, qui avait succédé à M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier en 1728, mais ne vint jamais au Canada. (Voir mon étude sur *Québec en 1730* dans les *Mémoires de la société Royale* pour 1899, p. 28.) Il résigna son siège en 1733, et M<sup>sr</sup> Dosquet lui succéda alors.

M<sup>sr</sup> de Mornay n'était pas d'humeur facile, si j'en juge par le ton d'une lettre qu'il écrivait l'année suivante de Paris au ministre au sujet de démêlés qu'il avait avec son successeur :

"Monseigneur, si je vous importune, c'est que je me dispose à partir pour la Franche-Comté, où les affaires de mon nouveau bénéfice m'appellent, et qu'il y a près d'un mois que je le dis à M<sup>sr</sup> Dosquet afin de fipir avec lui et qu'il n'use pas de surprise en mon absence.

"Je crois que vous vous souviendrez aisément qu'à la mort de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, mon prédécesseur, je vous consultai sur une donation, à des conditions onéreuses, qu'il avait faite à ses successeurs, du bâtiment qu'il avait fait construire pour un palais épiscopal, et que vous me conseillâtes d'y renoncer.

"Vous me réitérâtes ce conseil par deux ou trois fois, sur des difficultés que je vous proposai. M<sup>sr</sup> Dosquet, nommé coadjuteur, y consentit. Je fis donc signifier à l'exécuteur testamentaire que je renonçais à cette donation, au vu et au su de mon coadjuteur, qui y était plus intéressé que moi. C'est ce que porta la signification, n'ayant pas voulu par respect vous y citer.

"Aujourd'hui M<sup>sr</sup> Dosquet veut m'intenter un procès sur ce palais épiscopal. Une de ses raisons, c'est qu'il n'a pas signé cette renonciation. Il n'est pas apparemment du sentiment qu'entre honnêtes gens la parole porte contrat. Il m'a dit qu'il vous avait écrit pour avoir attribution de juges. Ce n'est pas la seule chicane qu'il me promet ; mais pour celle-ci, sans alléguer ici les autres raisons qui militent